



Bingwi Neyaashi
Anishinaabek



NORTHERN
POLICY INSTITUTE
INSTITUT DES POLITIQUES
DU NORD
Giwednong Aakomenjigewin Teg
ᑲ ᐃᑕᑦ-ᑲᑦᑲᑦ ᑲᑦᑲᑦ ᑲᑦᑲᑦ
Institu d'Politik di Nor
Aen vavnd nor Lee Iway La koonpayeen



NORTHERN RECONCILIATION
RÉCONCILIATION DANS LE **NORD**

Rapport de Recherche | automne 2022

Reconstruire les Premières Nations par la prospérité durable

Série sur la Reconstruction de la Nation, Volume 1

Par : Charles Cirtwill

northernpolicy.ca

IPN – Ques nous sommes

Président & DG

Charles Cirtwill

Conseil d'administration

Florence MacLean
(Présidente du conseil)
Kim Jo Bliss
(Vice-présidente Nord-Ouest)
Dwayne Nashkawa
(Vice-président Nord-Est)
Kevin Eshkawkogan
(Secrétaire)
Pierre Riopel (Trésorier)
Charles Cirtwill
(Président et Chef de la direction)

Suzanne Bélanger-Fontaine
Harley d'Entremont Ph. D.
Ralph Falcioni
Christine Leduc
Michele Piercey-Normore Ph. D.
Eric Rutherford
Alan Spacek
Marianne Sutherland
Brian Vaillancourt
Wayne Zimmer

Conseil consultatif

Michael Atkins
Martin Bayer
Pierre Bélanger
Cheryl Brownlee
Chief Patsy Corbiere
Katie Elliot
Neil Fox
Shane Fugere

George Graham
Gina Kennedy
Winter Dawn Lipscombe
Dr. George C. Macey
John Okonmah
Bill Spinney
Brian Tucker Ph. D.

Conseil de recherche

Hugo Asselin Ph. D.
Riley Burton
Ken Carter Ph. D.
Heather Hall Ph. D. (Présidente,
Conseil consultatif de la
recherche de l'IPN)
Katie Hartmann Ph. D.
Carolyn Hepburn

Peter Hollings Ph. D.
Brittany Paat
Barry Prentice Ph. D.
David Robinson Ph. D.

Reconnaissance des territoires traditionnels

L'IPN voudrait rendre hommage aux Premières Nations, sur les territoires traditionnels desquelles nous vivons et travaillons. Le fait d'avoir nos bureaux situés sur ces terres est une chance dont l'IPN est reconnaissant, et nous tenons à remercier toutes les générations qui ont pris soin de ces territoires.

Nos bureaux principaux:

- Celui de Thunder Bay se trouve sur le territoire visé par le Traité Robinson-Supérieur, sur le territoire traditionnel des peuples Anishnaabeg, ainsi que de la Première Nation de Fort William.
- Celui de Sudbury se trouve sur le territoire visé par le Traité Robinson-Huron, sur le territoire traditionnel des peuples Atikameksheng Anishnaabeg, ainsi que de la Première Nation de Wahnapiatae.
- Celui de Kirkland Lake se trouve sur le territoire visé par le Traité Robinson-Huron, sur le territoire traditionnel des peuples Cree, Ojibway et Algonquin, ainsi que de la Première Nation de Beaverhouse.
- Tous deux abritent de nombreux peuples des Premières nations, des Inuits et des Métis.

Nous reconnaissons et apprécions le lien historique que les peuples autochtones entretiennent avec ces territoires. Nous reconnaissons les contributions qu'ils ont apportées pour façonner et renforcer ces communautés, la province et le pays dans son ensemble.

Ce rapport a été rendu possible en partie grâce au soutien de la Fondation canadienne Donner et de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario. L'Institut des politiques du Nord leur exprime toute sa gratitude pour leur généreux soutien, mais tient à souligner ce qui suit : les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement les opinions de l'Institut, de son conseil d'administration ou de ses partisans. La citation avec crédit approprié est autorisée.

Les calculs de l'auteur sont basés sur les données disponibles au temps de publication et sont sujets aux changements.

Éditeur : Mark Campbell
Traduit par Rossion Inc

© 2022 Institut des politiques du Nord

Publié par l'Institut des politiques du Nord

874 rue Tungsten

Thunder Bay, Ontario P7B 6T6

ISBN: 978-1-990372-99-5

Partenaires



Animbiigoo Zaagi'igan Anishinaabek

Notre peuple est présent sur ces terres depuis des temps immémoriaux. Nos ancêtres étaient des gens forts et indépendants, comme nous le sommes aujourd'hui, qui se déplaçaient au gré des saisons sur un vaste territoire autour du lac Nipigon. Nous nous gouvernons à l'aide des enseignements traditionnels que nous enseignons encore aujourd'hui à nos enfants. Aujourd'hui, les membres de notre communauté sont dispersés dans de nombreuses collectivités, dont la majorité sont situées dans le nord-ouest de l'Ontario, à l'intérieur et autour des rives du lac Supérieur. Nous sommes unis par notre lien avec l'environnement, notre engagement envers nos valeurs traditionnelles et notre respect mutuel.



Bingwi Neyaashi Anishinaabek

Le peuple de Bingwi Neyaashi Anishinaabek - anciennement connu sous le nom de Première nation de Sand Point - occupe les rives sud-est du lac Nipigon depuis des temps immémoriaux. Notre communauté se consacre à favoriser une forte identification culturelle, à protéger la Terre Mère et à offrir des chances égales à tous. De plus, la vision de notre communauté est de faire croître l'économie de Bingwi Neyaashi Anishinaabek et d'être reconnue comme une communauté durable et solidaire où les entreprises réussissent, les membres s'épanouissent et la culture est célébrée.



Première nation du Lac des Mille Lacs

La communauté de la Première nation du Lac des Mille Lacs est située dans le nord-ouest de l'Ontario, à 135 km à l'ouest de Thunder Bay, et englobe environ 5 000 hectares de la beauté la plus spectaculaire de Mère Nature. Depuis des temps immémoriaux, notre peuple tient et prend soin de ses terres et de ses territoires traditionnels. Afin d'atteindre notre objectif et de réaliser notre vision, nous, la Première nation du Lac Des Mille Lacs, nous engageons à rebâtir un fort sentiment d'appartenance à la communauté en suivant une approche holistique et des processus inclusifs pour un développement communautaire sain.

Partenaires



Analyse de la politique du Nord

Northern Policy Analytics (NPA) est une société de conseil en recherche et politique appliquée inspirée par la communauté et basée au Yukon et en Saskatchewan. Fondée par les docteurs Ken Coates et Greg Finnegan en réponse à l'évolution rapide des conditions et des possibilités dans le Nord canadien, NPA reconnaît que les communautés nordiques et autochtones obtiennent souvent de moins bons résultats scolaires, ont des taux de chômage plus élevés, reçoivent moins de biens et de services publics et n'ont pas la stabilité économique nécessaire pour optimiser leur bien-être et leur qualité de vie. Pourtant, ces communautés sont souvent situées à proximité directe de certaines des ressources naturelles les plus précieuses du Canada, ce qui crée à la fois des opportunités et des conflits.

Nous abordons à la fois les questions de politique et de développement économique et nous nous efforçons de combler efficacement le fossé entre les communautés autochtones et les organismes gouvernementaux colonisateurs en soutenant la planification du développement communautaire et économique, la rédaction de demandes de subventions, l'animation de réunions, et en favorisant l'esprit d'entreprise et le développement d'entreprises dans la région. NPA aide également les communautés à rassembler les informations et les ressources dont elles ont besoin pour améliorer les résultats communautaires et économiques, tout en atténuant les impacts du colonialisme et du secteur de l'extraction des ressources qui domine l'économie régionale.



Institut de politique du Nord

L'Institut des politiques du Nord est le groupe de réflexion indépendant et fondé sur des preuves du Nord de l'Ontario. Nous effectuons des recherches, analysons des données et diffusons des idées. Notre mission est d'améliorer la capacité du Nord de l'Ontario à prendre la tête des politiques socio-économiques qui ont un impact sur nos communautés, notre province, notre pays et notre monde.

Nous croyons au partenariat, à la collaboration, à la communication et à la coopération. Notre équipe s'efforce d'effectuer des recherches inclusives qui impliquent une large participation et fournissent des recommandations pour des actions spécifiques et mesurables. Notre succès dépend de nos partenariats avec d'autres entités basées dans le Nord de l'Ontario ou passionnées par cette région.

Nos bureaux permanents sont situés à Thunder Bay, Sudbury et Kirkland Lake. Pendant les mois d'été, nous avons des bureaux satellites dans d'autres régions du Nord de l'Ontario où travaillent des équipes de stagiaires d'Expérience Nord. Ces stages sont des étudiants universitaires et collégiaux qui travaillent dans votre communauté sur des questions importantes pour vous et vos voisins.

À propos de l'auteur

Charles Cirtwill



Charles Cirtwill est le président fondateur et le directeur général du Northern Policy Institute.

Charles a rejoint le NPI en septembre 2013 après avoir travaillé douze ans à l'Atlantic Institute for Market Studies.

Ses travaux publiés portent sur la structure et l'organisation du gouvernement, les relations entre les entreprises et le gouvernement, les relations intergouvernementales, la mesure de la performance et la responsabilité. Il a donné des conférences à travers le Canada et les États-Unis sur le rôle des groupes de réflexion dans la société, l'évaluation appropriée des activités gouvernementales et l'utilisation des données sur la performance des écoles pour améliorer les pratiques en classe et engager pleinement tous les intervenants en éducation.

Il a joué des rôles de direction et de conseil d'administration dans de nombreuses organisations, notamment Civitas, l'IAPC, Scouts Canada, le Rural Ontario Institute, le Mowat Centre, plusieurs associations scolaires locales et des associations de propriétaires locales. Il a fréquenté l'Université Dalhousie, où il a obtenu un baccalauréat en sciences politiques, un baccalauréat en droit et une maîtrise en administration publique avec une spécialisation en évaluation quantitative et qualitative des politiques et des programmes publics.

Table des matières

Introduction	7
Les trois nations en reconstruction - un profil socio-économique	8
Ajouts aux réserves – La prospérité dépend d'une assise territoriale viable	10
Une réserve urbaine – C'est une question de débouchés économiques.....	11
Réserve urbaine - une feuille de route pour passer du concept à l'action	12
Conclusions préliminaires concernant l'application de cette feuille de route dans le Nord-Ouest de l'Ontario	13
Reconstruction des nations et lacunes dans les modèles de financement actuels	14
De nouvelles possibilités de financement s'appuyant sur les succès récents.....	15
La conception novatrice est au cœur de la reconstruction durable des Premières Nations.....	17
Les infrastructures coûtent cher – Modèles de financement innovants	19
La reconstruction des gouvernements des Premières Nations ne sera ni facile ni bon marché	20
Travaux cités	21



Introduction

Le gouvernement du Canada a déclaré à plusieurs reprises qu'il restait déterminé à « apporter un changement profond à la relation qui existe entre la Couronne et les Premières Nations, les Inuits et les Métis, une relation basée sur la reconnaissance des droits, le respect, la coopération et le partenariat » (Canada, 2019). La série sur la Reconstruction de la Nation explore ce que cet engagement pourrait signifier pour Trois Premières Nations qui se reconstruisent dans le Nord-Ouest de l'Ontario.

La Première Nation d'Animbiigoo Zaagi'igan Anishinaabek (AZA), la Première Nation Bingwi Neyaashi Anishinaabek (BNA) et la Première Nation du lac des Mille Lacs (LML) ont dû relever des défis pour maintenir l'intégrité sociale, économique et culturelle de leurs nations au cours des trois derniers siècles. Elles cherchent maintenant à se reconstruire, et le moment semble bien choisi.

Lors de la signature du traité Robinson-Supérieur en 1850, aucune terre de réserve n'a été attribuée à la Première Nation d'AZA. En fait, sa communauté n'a été reconnue par le gouvernement canadien qu'en 1921. Faute de réserve, elle a établi ses bureaux à Beardmore, en Ontario. En 2008, une nouvelle réserve lui a finalement été attribuée, mais aucune communauté n'a encore été construite (AZA, 2020).

La Première Nation BNA, anciennement connue sous le nom de Première Nation de Sand Point, ne s'est pas non plus vu attribuer de terres de réserve lors de la signature du traité Robinson-Supérieur. La communauté a été forcée de quitter ses terres traditionnelles sur le lac Nipigon en raison de l'annulation du permis d'occupation de la communauté par le gouvernement provincial afin de construire un parc provincial dans la région (Nokiiwin Tribal Council 2013).

La Première Nation du LML possède deux réserves, 22A1 et 22A2, situées à l'ouest de Thunder Bay. Toutefois, elle a été contrainte d'abandonner ces terres en raison des inondations importantes qui se sont produites au fil des ans (Première Nation du LML, 2020).

En 2021, le gouvernement du Canada a pris des engagements à grande échelle en matière de fonds de relance et de rétablissement postpandémique. Il s'agit d'une véritable occasion pour les Premières Nations d'AZA, BNA et du LML d'aller de l'avant avec la reconstruction. Le présent document, et les volumes qui l'accompagnent, démontrent que, pour réussir la reconstruction, ces nations doivent disposer d'une base de prospérité économique durable. Le Canada semble vouloir et pouvoir travailler avec elles pour atteindre cet objectif.

Cette série identifiera cinq mesures clés que le Canada pourrait prendre pour soutenir l'atteinte d'une prospérité économique durable pour ces Trois Premières Nations :

1. Respecter l'engagement du Canada de mettre de côté une assise territoriale viable pour ces Premières Nations. Cette assise territoriale devrait comprendre, sans s'y limiter, une assise territoriale appropriée pour une réserve urbaine commerciale située dans la ville de Thunder Bay ou à proximité, dans le Nord-Ouest de l'Ontario.
2. Réaliser les investissements nécessaires pour couvrir les coûts initiaux de création d'infrastructures répondant aux besoins de ces nations – des infrastructures qui n'existent pas aujourd'hui parce qu'elles ne pouvaient pas exister auparavant.
3. S'engager clairement à ce que le respect continu de ses obligations découlant des traités ne dépende pas du rendement économique des Premières Nations. Aucune récupération des revenus autonomes locaux ne devrait être envisagée dans le cadre de cet effort de reconstruction.
4. S'engager à aller de l'avant en s'appuyant sur des données probantes, mais sans être inflexible. Même si l'expérience d'autres régions et des Premières Nations peut éclairer, elle ne devrait pas dicter le processus, l'investissement ou le modèle par lequel les nouvelles nations sont mises en place pour ces Trois Premières Nations.
5. Éviter d'adopter une approche « tout du premier coup » dans l'élaboration d'un plan d'action. Le Canada doit comprendre cela et s'engager dans un partenariat permanent, à la fois durable et modifiable en fonction du temps et des circonstances.

Les trois nations en reconstruction - un profil socio-économique

Avant de créer une feuille de route pour la reconstruction de ces Trois Premières Nations, il est important de comprendre leur contexte socio-économique, non seulement en ce qui concerne l'état de leurs populations individuelles, mais aussi dans le contexte de la région plus vaste du Nord-Ouest de l'Ontario dans laquelle elles se trouvent. Il est important de comprendre ces conditions pour s'assurer que le résultat du processus de reconstruction convient et tient compte de la situation géographique plus large.

Les membres des Trois Premières Nations sont dispersés. Il y a une concentration d'Autochtones vivant dans la région de Thunder Bay (plus Greenstone) et des Autochtones vivant dispersés dans la grande région du Nord-Ouest. Il y a aussi des groupes d'Autochtones qui vivent dans d'autres régions de l'Ontario, ainsi qu'au Canada et aux États-Unis.

Il convient de noter que non seulement la population autochtone devrait augmenter dans le Nord-Ouest de l'Ontario, mais aussi que la population autochtone du district de Thunder Bay est plus jeune que la population totale. Cela a des répercussions sur l'élaboration des politiques, car les différents groupes d'âge nécessitent différents types de services.

Comparativement au Nord-Ouest de l'Ontario, à l'Ontario et au Canada, les Trois Premières Nations ont des ratios de dépendance (c.-à-d. le ratio des personnes à charge par rapport aux personnes en âge de travailler) plus faibles. Cela signifie qu'il devrait y avoir moins de demandes de ressources par habitant pour soutenir les personnes à charge et plus de possibilités d'investissement dans le développement économique. Malheureusement, même si le ratio de dépendance est plus élevé dans l'ensemble du Nord-Ouest de l'Ontario, les Premières Nations ont des taux d'emploi plus faibles, ce qui signifie que la population active porte un fardeau plus lourd, et non plus léger.



En ce qui concerne les taux d'activité et d'emploi, les Trois Premières Nations (combinées) ne sont que légèrement inférieures aux taux régionaux¹. Malgré cela, elles sont loin derrière les taux nationaux, avec des taux d'activité et d'emploi inférieurs qui sont de 10,4 % et 11,3 % inférieurs, respectivement, aux taux de tous les Canadiens.

Seulement 55,9 % des membres des Trois Premières Nations ont obtenu un diplôme d'études secondaires, un taux bien inférieur aux niveaux régional et national. De même, seulement 33 % des membres des communautés ont terminé des études postsecondaires, comparativement à 55,3 % des Canadiens. Étant donné le lien très étroit qui existe entre l'éducation et le revenu et le bien-être général, l'amélioration des résultats scolaires, en particulier le taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires, devrait être une priorité pour ces Premières Nations.

L'emploi pour les Trois Premières Nations est réparti dans les catégories de la Classification nationale des professions². La plupart des personnes employées sont concentrées dans les professions de la vente et des services, suivies par les métiers, et les opérateurs de matériel de transport et de machinerie. Il est prometteur, du point de vue de la viabilité économique à long terme de la communauté, que la plupart des emplois ne soient pas liés à des professions susceptibles de connaître des cycles d'expansion et de ralentissement. Certains secteurs professionnels qui connaissent une croissance sont ceux associés aux postes et aux investissements gouvernementaux, y compris la santé et l'éducation, et ceux associés aux ressources naturelles, aux sciences appliquées et à la gestion.

Mis à part l'absence marquée dans les deux industries des ressources naturelles, l'emploi est réparti équitablement entre les industries au sein des Trois Premières Nations. Les industries les plus populaires parmi les membres de la communauté de la Première Nation du LML sont la fabrication, les soins de santé et l'aide sociale. L'information, la finance et les services professionnels sont également très présents. Pour la Première Nation d'AZA, les deux catégories les plus populaires sont le commerce de gros et de détail,

et l'administration publique. La catégorie d'industrie la plus populaire pour les membres de la Première Nation BNA est l'information, les finances et les services professionnels. Les possibilités d'emploi dans le Nord-Ouest de l'Ontario et dans la région métropolitaine de recensement³ de Thunder Bay montrent que la région a subi des pertes d'emplois considérables dans des secteurs clés comme la fabrication, les métiers et le transport, et les ressources primaires.

Dans le Nord-Ouest de l'Ontario, les travailleurs autonomes représentaient 7,9 % de la population active, mais le taux de travailleurs autonomes des Premières Nations était de 2,7 %. Ce taux est bien inférieur aux taux national et ontarien de travailleurs autonomes des Premières Nations. Si l'on s'attend à ce que le secteur privé soutienne la création d'emplois et la croissance de la richesse, il y a actuellement peu de chances que les entrepreneurs des Premières Nations du Nord-Ouest de l'Ontario prennent les devants.

Enfin, dans les régions du Nord-Ouest de l'Ontario, la population autochtone était fortement sous-représentée pour ce qui est de l'accès à la propriété (14,9 %) en 2016 par rapport à la communauté non autochtone (85,1 %). Le logement de bande représente 6,1 % de tous les ménages, mais 25,9 % de tous les ménages autochtones. Le logement de bande n'appartient pas au ménage et n'est pas contrôlé par lui. Ces familles ne bénéficient donc pas de la sécurité et de la richesse que procure la propriété d'un logement.

La prospérité économique durable, soutenue par l'éducation et la formation, la possession d'actifs et les possibilités économiques, est la seule solution vraiment permanente à ces défis. Le Canada et les Trois Premières Nations doivent continuer à investir des fonds pour atténuer les répercussions du passé et du présent tout en investissant dans un avenir meilleur.

¹ Dans le Nord-Ouest de l'Ontario, les taux d'activité et d'emploi sont respectivement de 60,4 % et 54,8 %. En comparaison, les Trois Premières Nations combinées affichent des taux de 54,8 % et de 48,9 %, respectivement.

² Les professions sont classées en différents niveaux en fonction des compétences et de l'éducation (O, A, B, C ou D). Par exemple, les cadres supérieurs seraient classés dans le genre de compétence O) de la CNP, car ils doivent avoir fait des études postsecondaires, tandis qu'un caissier serait classé dans le niveau de compétence D de la CNP, car il n'a pas besoin d'études supérieures pour exercer ses fonctions.

³ Une région métropolitaine de recensement ou RMR est « formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population... Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants » (Statistique Canada, 2018).

Ajouts aux réserves – La prospérité dépend d'une assise territoriale viable

La relation fondatrice des Premières Nations avec la terre a été et continuera d'être un principe central de la prospérité de leurs communautés. Cette relation sous-tend toutes les recherches et les analyses effectuées dans le cadre de cette série sur la Reconstruction de la Nation.

La Politique sur les ajouts aux réserves (AR) au Canada est devenue un outil clé permettant aux Premières Nations d'atteindre un développement social et économique autodéterminé soutenu. En un mot, un AR permet à une communauté des Premières Nations d'ajouter des terres, contiguës ou non, à sa réserve. L'emplacement d'un ajout non contigu peut être en milieu urbain ou rural et est habituellement motivé par un besoin social ou un débouché économique.

Élaborée dans le cadre du processus de l'AR, l'option des droits fonciers issus de traités a été principalement utilisée par les Premières Nations du Manitoba et de la Saskatchewan afin de récupérer des terres pour des communautés qui n'avaient pas reçu toutes les terres auxquelles elles avaient droit.

Bien que le processus d'AR permette aux Premières Nations de répondre à leurs besoins juridiques et économiques et de fournir de meilleurs services aux membres sur les réserves originales comme à l'extérieur, le processus comporte aussi des contraintes et des obstacles importants, en plus d'entraîner des coûts en temps et en argent considérables. Lorsqu'utilisé de manière appropriée, le système d'AR donne aux Premières Nations d'autres moyens de combler des besoins sociaux et économiques de longue date et de profiter d'occasions nouvelles.

En comprenant le processus d'AR, les Premières Nations ont maintenant un autre outil pouvant être utilisé dans la poursuite d'un développement socio-économique soutenu. Dans le contexte des Premières Nations d'AZA, BNA et du LML, cela signifie un ajout aux terres des réserves près de la ville de Thunder Bay. Un tel emplacement, qui comprend des options de terres viables disponibles, créerait un débouché économique pour les trois nations, alors qu'il en existe très peu maintenant. Il permettrait également à chaque communauté d'offrir des services à leur population hors réserve de manière plus efficace et efficiente.



Une réserve urbaine – C'est une question de débouchés économiques

Même si les réserves urbaines ne se sont pas avérées être un « remède miracle » pour les Premières Nations à la recherche de débouchés économiques et d'occasions de créer des emplois, elles ont généralement été une force positive de changement, comme l'amélioration des relations avec les peuples non autochtones. Les motivations des Premières Nations qui ont demandé la création de réserves urbaines sont aussi diversifiées que les nations elles-mêmes.

Les plans de réserve urbaine sont en grande partie déterminés par les contraintes et les possibilités auxquelles font face les promoteurs et les communautés hôtes. Les résultats obtenus de ces réserves varient selon leur taille, leur emplacement et leur vocation (résidentielle, commerciale, de gouvernance, ou un mélange de ces trois vocations). De même, les Premières Nations ont montré une grande diversité dans la conception et le fonctionnement des réserves urbaines, en adoptant des structures juridiques et financières pour répondre aux besoins et aux débouchés locaux.

Pour les investisseurs, déterminer s'il est avantageux de s'établir dans une réserve urbaine est également une question complexe. Pour les entreprises autochtones, il existe des possibilités de tirer parti des avantages fiscaux, des relations locales et d'une communauté accueillante. Pour les entreprises non autochtones, il peut être question d'un sens de responsabilité sociale de l'entreprise, d'accès à de nouveaux marchés et à un bassin de main-d'œuvre, en misant sur les avantages réglementaires des Premières Nations et ainsi de suite (Blackman, 2017). En effet, selon Indigenous Works, le marché autochtone apporte une contribution de 32 milliards de dollars au PIB du Canada. L'accès à ce marché est une bonne raison d'envisager de travailler avec les Premières Nations qui cherchent à développer leur économie dans une réserve urbaine.

De tous les outils économiques qu'une Première Nation peut utiliser pour fournir des revenus à sa communauté, une réserve urbaine est certainement l'une des meilleures options, tout particulièrement pour les communautés qui ne disposent pas de richesses naturelles ou ne se trouvent pas à proximité physique des grands marchés. Dans les cas où le débouché économique, la comptabilité sociale et la capacité d'une Première Nation peuvent être alignés, une réserve urbaine peut créer des débouchés là où il y en avait peu. Les avantages socio-économiques et les retombées qui peuvent en découler sont plus grands pour une communauté que ceux qui pourraient résulter de l'utilisation d'autres outils. Bien que le cas de la Première Nation Squamish en Colombie-Britannique soit exceptionnel, il souligne, par exemple, à quel point une réserve urbaine peut repousser les limites des possibilités si les conditions sont réunies.



Réserve urbaine - une feuille de route pour passer du concept à l'action

L'établissement d'une réserve urbaine est un processus et non un événement unique. Les Premières Nations participantes prennent une décision prudente et réfléchie qui pourrait avoir une grande importance économique et sociale pour elles. Elle peut même être transformatrice, mais elle est presque toujours litigieuse.

La création d'une réserve urbaine vise généralement à combiner l'édification de la nation, la création d'emplois à l'échelle de la communauté et la création de richesses. La réserve sera, dans la plupart des cas, le point de convergence physique d'une Première Nation, surtout lorsqu'il n'existe pas d'assise territoriale ou de réserve fonctionnelle.

La voie à suivre est à la fois simple et semée d'embûches, car chaque décision non seulement s'appuie sur la précédente, mais également crée une occasion de faire dérailler l'ensemble de l'effort, peu importe à quel point la communauté est rendue dans le processus. L'ouverture, le dialogue et la clarté des objectifs seront essentiels.

La feuille de route comprend, au moins, les neuf points de décision suivants :

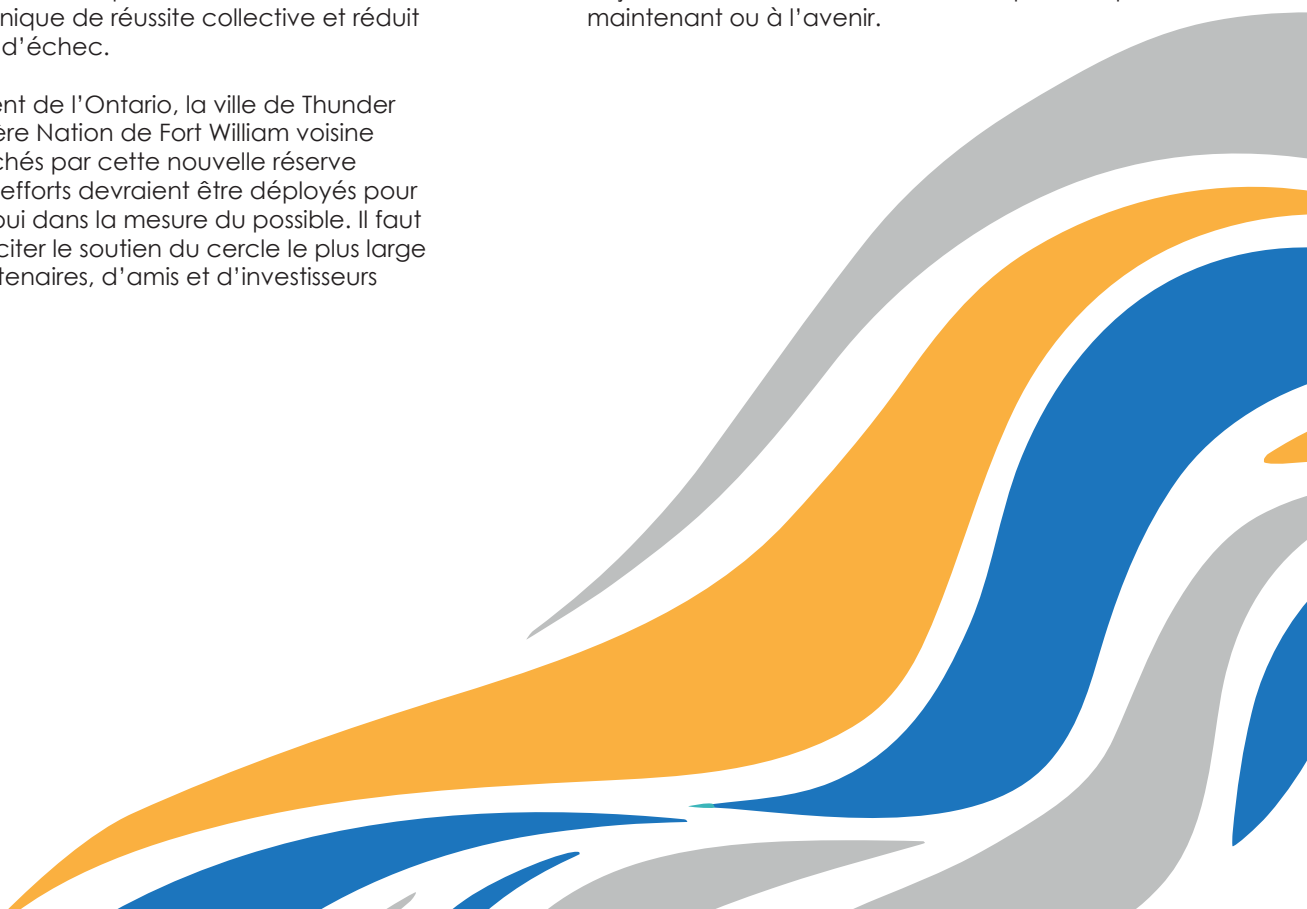
1. Avez-vous besoin d'une terre urbaine pour atteindre l'objectif communautaire souhaité?
2. Si vous avez besoin d'une terre urbaine, comment choisir l'emplacement réel?
3. Comment optimiser l'avantage concurrentiel d'une réserve urbaine?
4. Quels partenaires autochtones allez-vous associer?
5. Quels partenaires non autochtones allez-vous associer?
6. Comment allez-vous acquérir le savoir-faire en gestion nécessaire pour réussir?
7. Comment allez-vous financer la réserve urbaine?
8. Quand et comment interagissez-vous avec la Couronne et les autres parties concernées?
9. Comment allez-vous évaluer et optimiser les avantages?

Chacune de ces décisions est difficile et cruciale pour la viabilité à long terme de la réserve urbaine. Le processus est passionnant et éventuellement transformationnel, mais il doit être abordé avec prudence. Même si les études de cas et l'expérience d'autres Premières Nations peuvent fournir des orientations et des suggestions dans chacun des domaines susmentionnés, la décision finale doit correspondre aux aspirations et aux priorités des Premières Nations, et elle doit offrir une occasion raisonnable de réussir. Ce succès repose entièrement sur le financement.

Conclusions préliminaires concernant l'application de cette feuille de route dans le Nord-Ouest de l'Ontario

D'après une analyse préliminaire et de longues discussions avec le groupe consultatif des Premières Nations au cours des 16 derniers mois, l'équipe de recherche formulerait les recommandations suivantes aux Trois Premières Nations en ce qui concerne le sous-objectif précis de la création d'une réserve urbaine :

1. Une réserve urbaine commerciale créerait de réels débouchés économiques dont les Premières Nations ne profitent actuellement pas.
2. Elle devrait être située dans la ville de Thunder Bay, dans le Nord-Ouest de l'Ontario, ou à proximité, même si ce n'est pas l'emplacement le plus favorable d'un point de vue purement commercial.
3. Les technologies vertes, les émissions nulles, les vitesses Internet conformes aux objectifs européens et une forte connectivité des transports devraient être des considérations prioritaires pour surmonter certains des désavantages concurrentiels liés à l'implantation dans le Nord-Ouest de l'Ontario.
4. Une réserve urbaine composée de trois nations offre une occasion unique de réussite collective et réduit le risque global d'échec.
5. Le gouvernement de l'Ontario, la ville de Thunder Bay et la Première Nation de Fort William voisine seront tous touchés par cette nouvelle réserve urbaine, et des efforts devraient être déployés pour obtenir leur appui dans la mesure du possible. Il faut également solliciter le soutien du cercle le plus large possible de partenaires, d'amis et d'investisseurs éventuels.
6. Il existe une expertise locale, provinciale et nationale en matière de conception et d'exploitation de réserves urbaines. Les Premières Nations d'AZA, la BNA et du LML devraient accéder à ces ressources tout en cherchant à devenir une source de cette expertise à l'avenir.
7. Les Premières Nations d'AZA, la BNA et du LML devraient entamer des négociations avec le gouvernement fédéral pour obtenir les terres et le capital de démarrage nécessaires à une réserve urbaine. Ces négociations devraient s'inscrire dans le cadre d'une discussion plus large sur la reconstruction de ces nations.
8. Le budget fédéral de 2021 a ouvert une fenêtre d'opportunité pour reconstruire de manière créative ces Trois Premières Nations, et il ne faut pas manquer cette occasion.
9. Même si les avantages commerciaux sont le principal objectif communautaire énoncé, la valeur que le succès commercial peut apporter aux autres objectifs de la communauté ne doit pas être perdue maintenant ou à l'avenir.



Reconstruction des nations et lacunes dans les modèles de financement actuels

La relation financière entre les Premières Nations et le gouvernement du Canada continue à évoluer avec le temps. En effet, les positions divergentes sur la prospérité entre le Canada et les Premières Nations rendent cette évolution continue presque inévitable. Le gouvernement du Canada, d'une part, a accordé la priorité aux réalisations personnelles. Les Premières Nations, d'autre part, mettent généralement l'accent sur le capitalisme populaire ou la propriété communautaire. Cette situation donne lieu à des lacunes systémiques dans de nombreux programmes de financement actuels du Canada.

Des fonds canadiens spécialisés destinés au développement économique sont couramment disponibles, sur demande, et peuvent être utilisés pour soutenir l'établissement de communautés reconstruites. Il peut toutefois être difficile d'obtenir cet argent. Cela requiert beaucoup de temps et d'effort et exige souvent d'adapter les demandes afin qu'elles répondent aux priorités en évolution des programmes canadiens. Ces processus peuvent être longs et complexes et n'offrent aucune garantie solide de succès.

Les fonds de règlement offrent aux nations autochtones une souplesse optimale, mais souvent accompagnée de demandes très conflictuelles liées à l'argent. Ces fonds sont habituellement des allocations ponctuelles seulement et doivent être utilisés en apportant un soin et une minutie exceptionnels aux besoins des communautés à long terme et aux réalités politiques immédiates.

Le fardeau administratif pesant sur la plupart des Premières Nations ne laisse que peu de temps ou d'argent pour rebâtir les communautés. Même si le public canadien et même le gouvernement du Canada ont l'impression que d'importantes sommes d'argent sont « données » aux Premières Nations, dans les faits, l'argent qui est dépensé est lié directement à l'histoire du colonialisme, au paternalisme et aux mauvais traitements que le gouvernement a infligés aux peuples autochtones. Ou s'apparente beaucoup, dans bien des cas, aux fonds dont tous les Canadiens peuvent bénéficier. Il s'agit de montants de base, par habitant, pour les soins de santé, l'éducation, l'eau, les eaux usées, la gestion des déchets, les pompiers, la police et d'autres services locaux. Des montants qui sont, dans la plupart des cas, comparables aux coûts supportés par les communautés canadiennes voisines. Toutefois, les fonds destinés aux nouvelles nations construites se trouvent souvent en concurrence avec d'autres besoins financiers urgents. Par conséquent, les besoins à court terme relèguent souvent les besoins financiers à long terme au second plan.

Les programmes de financement actuels du gouvernement fédéral, comme le Programme de financement du soutien des bandes, le Programme des établissements de santé, Services de développement des entreprises autochtones, sont conçus pour financer le fonctionnement des Premières Nations, des gouvernements métis, des organismes inuits et d'autres organisations autochtones. Le financement d'éléments particuliers de la reconstruction des nations et d'autres activités connexes peut être obtenu dans le cadre d'un large éventail d'autres programmes du gouvernement fédéral. Cependant, le financement ne peut être utilisé que pour ces éléments précis, ce qui laisse d'importantes lacunes pour les nations nouvellement construites. Même lorsqu'il est possible d'obtenir des fonds pour des volets du processus de reconstruction, les programmes utilisés correspondent rarement parfaitement aux besoins autochtones et entraînent des coûts de renonciation importants pour les Premières Nations. Ce qui signifie que même lorsque les fonds sont disponibles, ils comportent des coûts et sont inflexibles.

Ces programmes n'étaient évidemment pas conçus pour reconstruire les nations, et ciblaient encore moins des Premières Nations particulières. Les traités modernes, les règlements de revendications particulières et les accords financiers découlant de contestations judiciaires ont, d'autre part, davantage permis d'opérer des changements plus favorables aux Premières Nations et plus conformes à leur définition du progrès et de la durabilité.



De nouvelles possibilités de financement s'appuyant sur les succès récents

En 2021, le gouvernement du Canada a pris des engagements à grande échelle en matière de fonds de relance et de rétablissement postpandémique. La coïncidence du programme de relance avec la reconstruction des Premières Nations d'AZA, BNA et du LML pourrait s'avérer fortuite, même si elle nécessitera inévitablement des demandes de subventions et des processus de négociation approfondis.

Le gouvernement du Canada doit agir de manière équitable, juste et systématique pour fournir le soutien, l'autorité et l'appui financier nécessaires. Une partie de la série sur la reconstruction de la nation examine un large éventail d'options économiques et commerciales dont disposent les gouvernements canadiens pour aider les Premières Nations d'AZA, BNA et du LML à prendre de l'expansion et à maintenir leur poids économique.

Le gouvernement du Canada devrait :

- Adopter une approche « pangouvernementale » à l'égard des peuples et des droits autochtones ;
- Négocier un accord de financement pluriannuel complet qui tient compte des besoins et des aspirations des Trois Premières Nations. De tels accords ont été mis en place dans tout le pays et constitueraient un point de départ essentiel pour les Trois Premières Nations ;
- Fournir un paiement unique important pour reconstruire les finances publiques des Trois Premières Nations, y compris le paiement des infrastructures matérielles nécessaires aux nouveaux gouvernements des Premières Nations ;
- Fournir un paiement unique important pour créer un ou plusieurs fonds de développement économique qui seront administrés par une ou plusieurs sociétés de développement économique autochtone et qui fourniront un financement aux entreprises autochtones émergentes fondé sur une analyse de rentabilisation ;
- Examiner les demandes de financement en cours des Trois Premières Nations en vue d'établir une possibilité de partage des revenus important et durable. Cette évaluation doit prendre en compte une évaluation des répercussions éventuelles de l'affaire relative au traité Robinson-Supérieur qui est devant les tribunaux en vue de déterminer les possibilités de financement à long terme et durables ;
- Négocier un accord approprié de partage des revenus entre les Trois Premières Nations et, le cas échéant, les autres Premières Nations concernées ;
- S'engager à accélérer l'établissement de réserves urbaines en tant qu'activités de chaque Première Nation, ou en tant que projet de collaboration, en tenant compte de l'identification de divers emplacements géographiques ayant une valeur commerciale potentiellement importante ;
- Négocier une demande coordonnée avec les Trois Premières Nations pour le financement pluriannuel d'un incubateur commercial autochtone. Cela devrait se faire dans le contexte des allocations de fonds de relance de 2021-2022, et en mettant l'accent sur la prestation de services à une population géographiquement diversifiée qui est bien placée pour tirer parti des divers débouchés économiques partout en Ontario et au Canada ;
- Encourager, au besoin, les prêteurs du secteur privé à identifier les institutions (p. ex. la Banque des Premières Nations du Canada) qui pourraient soutenir les entreprises autochtones émergentes associées aux Trois Premières Nations ;
- Tirer parti de ses capacités de convocation et de son autorité pour cerner les possibilités d'activités de collaboration entre les Premières Nations, et pour faire participer les Premières Nations à des coentreprises municipales et provinciales, notamment les coentreprises qui œuvrent dans les domaines de la santé et de l'éducation.

Les gouvernements du Canada et de l'Ontario devraient :

- Promouvoir, dans le contexte d'initiatives provinciales et nationales plus vastes, l'admissibilité des Trois Premières Nations aux marchés publics du gouvernement canadien à tous les niveaux ;
- Déterminer, sur une base individuelle ou collective des Premières Nations, les domaines de responsabilité des programmes du gouvernement du Canada et du gouvernement de l'Ontario qui pourraient être « externalisés » au cours de la prochaine décennie. Cet effort devrait permettre d'établir un échéancier privilégié pour la prise en charge de ces responsabilités et un budget approprié pour ces tâches ;
- Créer un nouvel « espace économique » pour les peuples autochtones qui reconnaît les coûts énormes associés à la dépossession à long terme des Trois Premières Nations. Cet espace, qui pourrait prendre de nombreuses formes (p. ex. permis d'exploitation minière ou concession de ferme forestière, accords de capture du carbone, permis récréatifs spécialisés, pourcentage de la location du spectre), apporterait des solutions contemporaines aux injustices historiques.



La conception novatrice est au cœur de la reconstruction durable des Premières Nations

La réussite du développement des infrastructures va de pair avec la réussite économique et sociale. Cela sera de la plus haute importance pour les communautés autochtones et non autochtones de tout le Canada, alors qu'elles mettent le cap sur le rétablissement et la prospérité dans un monde post-COVID. Cela s'applique autant, sinon plus, à la reconstruction des nations qu'aux autres communautés.

La série sur la Reconstruction de la Nation comprend plusieurs études de cas autochtones et non autochtones qui examinent les approches de conception efficace des infrastructures, notamment:

- La Première Nation de Yale, la Première Nation de Seabird Island et la Première Nation de Keewaywin ont toutes été confrontées à des problèmes d'offre de logements dans les réserves. Ces problèmes comprenaient le surpeuplement, la moisissure, la mauvaise qualité des bâtiments, le taux de rotation élevé des occupants et des matériaux non adaptés au climat local. La ville de Welland connaissait également une pénurie de logements pour personnes âgées.
- La Nation T'Sou Ke, la Première Nation de la baie Gull, la Nation crie d'Oujé-Bougoumou, la Première Nation de Peguis, la Nation crie de Fisher River et la ville de North Bay, avaient toutes pour objectif une plus grande autonomie énergétique et l'adoption de technologies vertes dans la mesure du possible. Certaines nations dépendaient auparavant d'infrastructures énergétiques de base, comme les générateurs diesel. D'autres étaient raccordées à un réseau de distribution électrique, mais estimaient qu'il y avait des façons plus écologiques et plus efficaces de produire de l'énergie pour leurs nations.
- Le Manitoulin Hotel & Conference Centre, le Centre culturel Squamish Lil'Wat et la bibliothèque municipale et centre de coalition de Timmins ont tous fait ressortir la nécessité d'améliorer les installations publiques pour tenir compte des circonstances locales. Les exemples cités comprenaient des espaces pour le tourisme, pour accroître la visibilité culturelle et communautaire, et pour élargir les services et les ressources.
- La Première Nation de Lytton, le conseil tribal de Keewaytinook Okimakanak (KO) et la ville d'Innisfil ont tous été confrontés au défi d'une infrastructure vieillissante incapable de répondre aux besoins de leurs populations. Ces besoins comprenaient la capacité de fournir de l'eau potable propre et de suivre la croissance prévue de la communauté. La Première Nation de Lytton et le conseil tribal de Keewaytinook Okimakanak ont tous deux fait l'objet d'avis périodiques et à long terme sur la qualité de l'eau potable en raison d'une infrastructure inadéquate et vieillissante et du manque de financement pour l'exploitation d'un réseau d'alimentation en eau communautaire.
- Des saisons de routes d'hiver plus courtes raccourcissent la période pour les personnes pour transporter les fournitures essentielles. L'élévation constante du niveau de la mer menace les ponts qui assurent des liaisons cruciales. Les études de cas et les technologies novatrices examinées, comme l'autoroute toutes saisons d'Inuvik à Tuktoyaktuk, les nouvelles techniques d'entretien des routes d'hiver et l'utilisation de dirigeables et d'aéroglosses, fournissent des exemples et des pratiques qui devraient faire l'objet d'une étude plus poussée.



Qu'il s'agisse de logements, de services d'eau, de transport, d'énergie ou de bâtiments publics, les meilleures pratiques, et celles à éviter, étaient remarquablement cohérentes.

Les pratiques exemplaires décrites dans ces études de cas comprennent:

- Une vaste participation de la communauté pour déterminer la situation actuelle, les besoins, les préférences et d'autres aspects culturels de la communauté.
- Des conceptions qui sont propres aux besoins de la communauté sélectionnée et qui tirent parti des possibilités locales, déterminées au moyen de vastes conversations communautaires.
- Une appropriation totale, mais différée, par la communauté des infrastructures à coût élevé telles que les projets d'énergie, de transport ou d'eau.
- Le recours à des entreprises de conception et de construction locales et, lorsque cela n'est pas possible, l'offre de possibilités de formation et de renforcement des capacités aux membres des communautés.
- La construction de l'infrastructure par les membres de la communauté locale, permettant ainsi de renforcer les capacités.
- Des initiatives d'éducation communautaire pour établir une compréhension et un sentiment d'appropriation des nouvelles technologies et de leurs utilisations et avantages.
- Des conceptions souples qui sont propices à la croissance et à la modification futures du ou des systèmes, comme un système modulaire.
- L'utilisation de matériaux de construction disponibles localement.
- Des pratiques de conception et de construction respectueuses de l'environnement.
- La planification des effets du changement climatique sur les infrastructures de transport.
- L'adoption de matériaux et de techniques de construction résilients, adaptés au climat local.

Les pratiques qui, si possible, devraient être évitées comprenaient les suivantes:

- Des échéanciers qui ne tiennent pas compte de la nature novatrice des technologies, ou de l'emplacement nordique ou éloigné d'une communauté.
- La réticence à abandonner l'infrastructure de base du statu quo en raison des coûts initiaux élevés associés à ce changement.
- Les projets qui ne sont pas « dirigés par et pour » la communauté.
- Les réseaux d'approvisionnement en eau qui dépendent trop des intervenants externes pour l'installation, l'entretien et les mises à niveau.
- Les réseaux que les communautés peuvent difficilement utiliser et former des résidents pour qu'ils les fassent fonctionner.
- Des facilitateurs et des exploitants de projets tiers, qui privent les membres de la communauté des possibilités de renforcement des capacités.
- Des solutions de surface (des « pansements ») à des infrastructures vieillissantes, qui doivent au contraire être entièrement remplacées.
- La réticence à explorer les nouvelles technologies en raison du manque de recherches préexistantes.
- Les tentatives de remplacer entièrement les infrastructures de transport, comme les routes d'hiver, par des technologies innovantes. Souvent, ces technologies sont mieux utilisées en appui aux infrastructures existantes.
- Les tentatives de mettre en œuvre une conception externe à la communauté en partant du principe que la culture et les besoins entre les Premières Nations sont synonymes.
- L'exclusion des pratiques culturelles et traditionnelles d'une communauté dans la conception et la construction des édifices publics.



Les infrastructures coûtent cher – Modèles de financement innovants

Tout comme le terme « infrastructure » ne se limite plus aux structures traditionnelles, les moyens de financement des infrastructures sont devenus plus diversifiés et souples. Les Premières Nations, comme les autres nations, utilisent maintenant une combinaison de méthodes telles que les partenariats public-privé (PPP), le financement des entreprises et les sources de financement du gouvernement du Canada pour construire des infrastructures à grande échelle. Certaines Premières Nations continuent de recourir à du financement strictement le financement du gouvernement canadien, tandis que d'autres sont allées jusqu'à recourir à la production participative pour les grands projets. À titre d'exemple, la Nation crie de Peter Ballantyne (NCPB) a utilisé les droits fonciers issus de traités (DFIT), les règlements juridiques et les revenus autonomes antérieurs pour financer plusieurs réserves urbaines commerciales prospères.

Pour obtenir les meilleurs résultats, les Premières Nations doivent être prêtes à utiliser plus d'un modèle de financement et à faire appel à une variété de partenaires pour atteindre leurs objectifs de développement économique. Pour que cela soit possible, le gouvernement fédéral et les Premières Nations doivent procéder à des changements importants.

Le gouvernement fédéral devrait :

- être prêt à verser des paiements uniques aux Premières Nations qui souhaitent commencer à se reconstruire ;
- faciliter la monétisation par les Premières Nations des transferts pluriannuels du Canada (et des provinces). Cela devrait se faire par l'entremise de l'Autorité financière des Premières Nations lorsqu'il est raisonnable et prudent de le faire.
- améliorer la mobilisation de nation à nation pour discuter des solutions aux lacunes de financement ;
- élaborer une ressource en ligne complète pour présenter tous les modèles de financement et d'aide financière disponibles pour les Premières Nations, ainsi que toutes les informations pertinentes ;
- réexaminer la Loi sur la transparence financière des Premières Nations, notamment les personnes qu'elle vise à servir et ses résultats logiques.

Les Premières Nations devraient :

- utiliser des solutions particulières aux cas comme modèles pour le développement futur ;
- être prêtes à utiliser une approche de financement hybride (c.-à-d. une combinaison de fonds du gouvernement canadien, de fonds d'entreprise et de revenus autonomes).

La reconstruction des gouvernements des Premières Nations ne sera ni facile ni bon marché

La Première Nation d'Animbiigoo Zaagi'igan Anishinaabek (AZA), la Première Nation Bingwi Neyaashi Anishinaabek (BNA) et la Première Nation du lac des Mille Lacs (LML) sont confrontés à un défi ou à une occasion unique : obtenir des fonds auprès du gouvernement du Canada pour les aider à reconstruire leurs nations. Comme elles l'ont elles-mêmes indiqué, il s'agit d'un événement historique d'une importance multigénérationnelle. Il doit donc être géré en portant une attention particulière à tous les aspects de la situation. Il s'agit d'un processus éprouvant, car des erreurs importantes à cette étape pourraient entraîner des difficultés à long terme pour ces Premières Nations. À l'inverse, l'obtention d'un règlement juste et équitable pourrait et devrait permettre aux Premières Nations d'AZA, BNA et du LML de disposer des assises financières, organisationnelles et administratives nécessaires à la prospérité, à la réconciliation communautaire et au renouveau culturel. Peu de Premières Nations au Canada sont confrontées à des choix et à des possibilités aussi fondamentaux.

Chacune des Premières Nations doit relever le défi formidable de créer un gouvernement efficace et de grande qualité pour leur nouvelle nation. Le processus de reconstruction d'une Première Nation, s'il est bien mené, nécessite et crée une capacité politique et de gouvernance, et poursuit le processus visant à susciter un fort sentiment d'appartenance. À un moment donné, les Premières Nations atteindront un état stable en ce qui concerne leur gouvernance et leurs activités administratives. Lorsqu'elles seront à ce niveau, elles fonctionneront selon des formules de financement établies et des accords futurs négociés.

Il est toutefois vital que les Premières Nations d'AZA, BNA et du LML puissent atteindre un point de départ approprié avant que les processus de financement canadiens habituels ne soient mis en œuvre. Afin d'estimer les ressources nécessaires pour atteindre ce point de départ, une comparaison a été établie entre la situation des Premières Nations d'AZA, BNA et du LML et celle d'autres Premières Nations. La taille de la population, la dispersion de la population, l'urbanisation relative et la proximité (ou l'absence de proximité) de grands centres urbains ou de bassins de ressources ont toutes été prises en compte dans le choix des exemples desquels des leçons peuvent être tirées.

La proposition de budget incluse dans le rapport élargi est axée sur les activités ; elle ne découle pas d'un budget ou d'un modèle de financement précis. Les postes énumérés sont censés représenter le plan de démarrage pour

une nouvelle communauté. Les activités représentent une évaluation des besoins associés à la reconstruction des Premières Nations et des coûts prévus pour fournir une gamme complète et appropriée de services aux membres. Les Premières Nations d'AZA, BNA et du LML peuvent choisir de s'attaquer à peu, ou à beaucoup, de services, et les budgets seraient modifiés en conséquence.

En utilisant les Premières Nations de comparaison et en supposant le niveau minimal de services requis pour rebâtir un gouvernement viable des Premières Nations, on obtient une estimation de base d'un investissement minimal de capitaux de 6 à 10 millions de dollars par Première Nation ou de 10 à 14 millions de dollars pour une installation combinée. À cela s'ajoutent des charges de fonctionnement d'au moins 5 millions de dollars par année pendant la phase de reconstruction de cinq ans pour chaque Première Nation (en plus des affectations financières actuelles).

Il convient de souligner que ces estimations de coûts sont exclusivement liées à la construction et à la mise en place de gouvernements des Premières Nations reconstruits. D'autres dépenses ponctuelles et permanentes, multiples et importantes, seront nécessaires pour reconstruire entièrement les Premières Nations d'AZA, BNA et du LML, non seulement leurs gouvernements, mais aussi leurs économies, leurs soutiens sociaux, ainsi que leur viabilité et leur durabilité à long terme.

Enfin, comme le montrent les données préparées pour le grand rapport, le financement gouvernemental des Premières Nations varie considérablement, indiquant la présence d'un traité moderne, d'une entente sur l'autonomie gouvernementale (et d'une formule de financement), d'ententes particulières avec le gouvernement du Canada, de circonstances locales uniques et de modèles historiques. Autrement dit, il n'y a pas de formules rigides pour déterminer l'octroi de fonds à certaines Premières Nations. En même temps, les traités modernes soigneusement négociés et les ententes sur l'autonomie gouvernementale connexes représentent les limites actuelles des allocations du gouvernement du Canada versées aux Premières Nations (souples en fonction des droits réels assumés par les Premières Nations). Au fil du temps, selon la capacité de la Première Nation à assumer des responsabilités supplémentaires, toutes les Premières Nations adopteront probablement des dispositions établies en vertu des traités modernes. En ce qui concerne les Trois Premières Nations, il est essentiel de comprendre la trajectoire actuelle du financement gouvernemental des Premières Nations et de jeter les bases fiscales et organisationnelles de la croissance institutionnelle et communautaire.

Travaux cités

AZA. « Animbiigoo Zaagi Igan Anishinaabek - AZA History », Document consulté le 14 octobre 2021. <http://www.aza.ca/article/aza-history-121.asp>.

Blackman, Jeff. Étude sur les partenariats autochtones : Une évaluation des relations entre les entreprises et les collectivités autochtones, Ottawa, R.A. Malatest & Associates Ltd., 2017. <https://indigenouworks.ca/sites/ahrc/files/attachments/IW%20-%20Researching%20Indigenous%20Partnerships%20-%20Final%20Report%20-%20V19%20-%20FR.pdf>.

Canada. Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada. Mise en oeuvre des traités modernes et des ententes sur l'autonomie gouvernementale, Ottawa, 2019. https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/DAM/DAM-CIRNAC-RCAANC/DAM-TAG/STAGING/texte-text/treaties-agreements_prov-annual-report-2015-2018_1573224351034_fra.pdf.

Première Nation du LML. « Our History - Lac Des Mille Lacs First Nation ». Document consulté le 14 octobre 2021. <http://lacdesmillelacsfirstnation.ca/pages/view/our-history>.

Nokiiwin Tribal Council. BNA Community Profile, Thunder Bay, Nokiiwin, 2013. <http://www.nokiiwin.com/upload/documents/community-profiles/bna-community-profile-july-25--2013-.pdf>.

Statistique Canada. « RMR et AR : définition détaillée », 2018. Dernière modification : 17 septembre 2018. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/92-195-x/2011001/geo/cma-rmr/def-fra.htm>.



À propos de l'Institut des politiques du Nord

L'Institut des politiques du Nord est le groupe de réflexion indépendant et fondé sur des preuves. Nous effectuons des recherches, analysons des données et diffusons des idées. Notre mission est d'améliorer la capacité du Nord de l'Ontario à prendre la tête des politiques socio-économiques qui ont un impact sur nos communautés, notre province, notre pays et notre monde.

Nous croyons au partenariat, à la collaboration, à la communication et à la coopération. Notre équipe s'efforce d'effectuer des recherches inclusives qui impliquent une large participation et fournissent des recommandations pour des actions spécifiques et mesurables. Notre succès dépend de nos partenariats avec d'autres entités basées dans le Nord de l'Ontario ou passionnées par cette région.

Nos bureaux permanents sont situés à Thunder Bay, Sudbury et Kirkland Lake. Pendant les mois d'été, nous avons des bureaux satellites dans d'autres régions du Nord de l'Ontario où travaillent des équipes de stagiaires d'Expérience Nord. Ces stages sont des étudiants universitaires et collégiaux qui travaillent dans votre communauté sur des questions importantes pour vous et vos voisins.

Recherche connexe

**La chasse au papier: Formes plu La
chasse au papier: Formes plutôt
que fonctions dans l'administration
des Premières nations**
Caitlin McAuliffe

**Leçons du Yukon pour le Nord de
l'Ontario? Les Premières nations,
le tourisme et le développement
économique régional**
Justin Ferbey

**Place à la croissance:
Pratiques exemplaires pour le
développement économique
régional communautaire dans le
Nord de l'Ontario**
Jamie McIntyre

**Reconstruire les Premières Nations
par une prospérité durable; la série
sur la reconstruction de la nation**
Divers auteurs

Pour rester en contact ou vous impliquer, veuillez nous contacter à l'adresse suivante:

info@northernpolicy.ca

www.northernpolicy.ca







NORTHERN
POLICY INSTITUTE

INSTITUT DES POLITIQUES
DU NORD

Giwednong Aakomenjigewin Teg
b ΔC2-4σ-41 P-7Π.σ1 <D19:ΔbΓ
Institu dPolitik di Nor
Aen vawnd nor Lee lway La koonpayeen

northernpolicy.ca